



REGLEMENT INTERIEUR

I. CONTACT

Primaire - Maternelle :
✉ : 15 bis rue du Cdt Foucaud B.P. 10009 16 300 Barbezieux. ☎ : 05.45.78.14.03 Mail : accueil@sainte-marie-barbezieux.fr

II. HORAIRES

	Matin	Après-midi
Maternelle TPS - PS – MS - GS (Chemin St Eloi)	8H30 - 11H40	13H20 - 16H30
Primaire CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2 (Chemin St Eloi)	8H30 - 11H45	13H15 - 16H30

En primaire, les élèves se mettent en rang à **8 h 30 précises** et sortent en rang à 16 h 30. Il est vivement demandé aux parents de faire un effort particulier pour emmener leurs enfants **à l'heure**.

A 8 h 30 le portail est fermé.

Les parents doivent déposer les enfants au portillon pour une question de sécurité (Plan Vigipirate).

Le primaire reste à 4 jours.

- ✉ **Garderie :** ➤ Horaires en maternelle : 7 H 15 - 8 H 30
- Horaires en primaire : 7 H 15 - 8 H 30

La garderie du matin est un service strictement réservé aux familles qui en **ont expressément besoin**. L'école ne prend en charge que la surveillance des enfants dûment inscrits auprès de la Direction en début d'année et ne saurait engager sa responsabilité en cas d'accident survenant à un enfant présent irrégulièrement.

- ✉ **Interclasse :** Deux possibilités s'offrent aux enfants :

- * Ils mangent à la cantine et sont pris en charge par l'école,
- * Ils sont externes et ne reviennent sur la cour de récréation qu'un quart d'heure avant le début de la classe, la surveillance ne pouvant être assurée qu'à partir de **13h15**.

✉ **Sorties :** ➤ A 16H30 les enfants sont pris en charge par leurs parents. Si l'enfant est confié régulièrement à tierce personne (grands-parents, nounou), il est demandé **d'en avvertir par écrit** l'enseignante et le directeur.

➤ Si l'enfant est confié à titre exceptionnel à tierce personne (amie, voisine ...), il sera demandé une **confirmation écrite**.

- ☒ **Etude : Celle-ci débute à 17H00 et se termine à 18 H 30 précises.** Il est demandé aux familles de sonner côté collège, une surveillante amènera leur enfant au portillon.
Merci de respecter les horaires.

III. LIVRES

Chaque enfant reçoit un certain nombre de livres qui devront resservir les années suivantes. C'est pourquoi nous leur demandons d'en prendre soin, de les couvrir dès la rentrée, de ne faire aucune annotation sur ceux-ci, de les entretenir tout au long de l'année.

Dans le cas contraire, le livre sera facturé comme suit :

- 📖 4,60 € par livre,
- 📖 50 % du prix d'achat public si le livre était neuf.

Pour les livres de la bibliothèque de l'école, il existe un système de prêt. Nous demandons aux enfants de rapporter le livre le jour prévu. Chaque livre perdu devra être remboursé 4,60 €

Les fournitures sont distribuées à la rentrée.

IV. CONSIGNE POUR L'ABSENCE D'UN ENFANT

1) Deux démarches doivent être effectuées systématiquement pour toutes absences :

- ① Les parents doivent prévenir le plus vite possible : Tél. : 05.45.78.14.03.
 - ② Quand l'enfant revient en classe, **il doit avoir un mot écrit et signé des parents**, justifiant cette absence.
- 2) Pour des absences régulières (visites chez le psychologue, l'orthophoniste ...), prendre directement contact avec l'enseignant concerné et faire un écrit.
- 3) Si l'enfant est souffrant, **il est préférable qu'il reste chez lui** : l'école ne peut accueillir les enfants malades ou fiévreux et **ne prend en charge l'administration de médicaments**, sauf cas très exceptionnels signalés à la Direction et accompagnés de l'ordonnance médicale.

V. VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

- Les élèves du CP à la 3^{ème} devront porter **obligatoirement** l'uniforme acheté au magasin SPORT 2000 (fournisseur exclusif de l'Etablissement) : **le polo et le sweat à capuche ou le sweat zippé**.
En cas d'oubli, les parents seront appelés pour apporter l'uniforme.
- Blouse rouge pour les maternelles.
- Boucles d'oreilles sont interdites (garçon, filles) par mesure de sécurité.
- Un vêtement de pluie avec capuche est nécessaire pour tous, ainsi qu'une tenue de sport.
- Uniforme, cartable, tenue de sport et sac de sport doivent être marqués au nom de l'enfant.
- Pour les Arts Plastiques, prévoir une blouse ou une vieille chemise.
- Tous les jeux électroniques, téléphone, montre connectée et bijoux de valeur sont interdits à l'école qui ne saurait engager sa responsabilité en cas de perte ou de détérioration.
- Interdiction d'apporter des bonbons, gâteaux, chewing-gum,
- Tous les objets dangereux ou ceux qui présentent une certaine violence sont formellement interdits à l'école. Si, malgré l'interdiction, nous en trouvons, les parents seront convoqués et les objets confisqués définitivement.
- La distribution d'aliments divers, à l'insu des maîtres, est également interdite à l'école.

VI. EDUCATION ET RESPECT DES AUTRES

Nous souhaitons que les enfants vivent à l'école avec un minimum de respect pour les autres, pour le personnel de l'école, les voisins de l'école, les différents intervenants.

Cela comprend que, dans leur vocabulaire, ils bannissent grossièretés, insultes et impolitesse. « **Bonjour, pardon, merci, s'il te plaît ...** » sont des mots simples mais qui rendent toute chose plus agréable !

La cour, que ce soit pendant les récréations ou les entrées et sorties de classe, doit rester un lieu de détente pour tous. Cela implique d'adopter un esprit et une attitude excluant toute brutalité et agressivité.

En cas de manquement grave à la discipline (violences physiques extrêmes ou verbales caractérisées) la Directrice se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un élève.

Enfin, le respect d'autrui passe aussi par un minimum d'hygiène et de propreté pour soi-même, mais aussi vis à vis de ceux qui nous entourent. Une Hygiène corporelle, des vêtements propres et corrects sont le reflet du respect que nous pouvons porter aux autres.

Si votre enfant a des Poux, il devra rester chez lui le temps du traitement.

L'école doit rester un lieu plein de vie, agréable à vivre, sans violence, pour tous.

L'école seule ne peut gérer tous les problèmes d'éducation.

C'est aussi à la famille d'inculquer à ses enfants

Des valeurs morales afin de mieux vivre en groupe.

VII. ASSURANCES

L'établissement est assuré au cas où sa responsabilité est mise en cause, mais vous devez vous même avoir deux assurances, à savoir :

- 1) Responsabilité civile : vous savez que vos enfants peuvent engager leur responsabilité ou la vôtre à l'égard d'autres personnes et, dans ce cas, ils ne sont pas assurés par l'école.
- 2) Assurance individuelle Accident : tous les élèves de l'établissement sont assurés par la Mutuelle St Christophe.

VIII. CORRESPONDANCE PARENTS – ENSEIGNANTS

Le dialogue entre l'école et la famille est important. Aussi, chaque enseignant se tient à votre disposition pour vous recevoir. Il est cependant conseillé d'avoir pris un rendez-vous à l'avance : il sera ainsi plus facile pour l'enseignant de se rendre disponible.

IX. RELATION AVEC LA DIRECTRICE

Celle-ci se tient à votre disposition tous les jours de classes sur rendez-vous puis par téléphone au secrétariat.

ENSEMBLE SCOLAIRE SAINTE MARIE

15 Bis Rue du Commandant Foucaud – BP. 10009 - 16300 BARBEZIEUX

Tél. 05.45.78.14.03 – Fax 05.45.78.83.18

Courriel : accueil@sainte-marie-barbezieux.fr

Site : www.sainte-marie-barbezieux.fr